

j'ai surtout été frappé par la péroraison tonitruante qu'il nous a faite, dans laquelle il insistait sur le respect que l'on devait porter aux officiers de la Gendarmerie royale du Canada. De ce côté-là, monsieur le président, je ne peux faire autrement que partager les opinions de l'honorable député. Toutefois, je crois également qu'il faut non seulement respecter la Gendarmerie royale du Canada et ses officiers mais aussi vouer aux juges de la Cour suprême du Canada et à toute la magistrature un respect égal et même un respect encore plus élevé que celui-là.

Monsieur le président, nous sommes à étudier les dispositions du bill C-178, et je me permets de dire à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain), qui a prononcé une courte mais très éloquente allocution, que ses propos fort intéressants m'ont amené à la conclusion suivante: qu'une réforme d'ensemble s'impose.

Je suis pleinement d'accord. Non seulement une réforme de l'administration, monsieur le président, mais également une réforme de notre système parlementaire. Il n'y a rien qui nous prouve, jusqu'à maintenant, qu'on a le système le plus parfait, le meilleur système au monde. Il y aurait peut-être lieu de se poser des questions et de voir quelles seraient les réformes qu'on pourrait y apporter.

Je sais qu'il y en a qui sont soucieux du respect des traditions et, toujours sous prétexte qu'il faut respecter ces traditions-là, on craint les changements qui s'imposent.

Le régime britannique a apporté de multiples bienfaits, mais, monsieur le président, nous vivons en Amérique du Nord, et nous devons faire face aux réalités nord-américaines. En fonction de ces réalités-là, il faut savoir y adapter nos institutions, tant parlementaires que gouvernementales.

Puisqu'il s'agit de réorganiser les ministères, je voudrais faire quelques remarques, que je serais heureux de voir étudier d'une façon très attentive par les membres du cabinet et les députés. Afin de continuer, si vous voulez, dans la ligne où j'ai commencé, à savoir que nous vivons dans un contexte nord-américain, je serais très désireux de voir les autorités canadiennes se pencher sur le système américain et en retirer tous les bienfaits.

Je crois, comme l'honorable député de Bow River le mentionnait tout à l'heure, qu'aux États-Unis, les membres du cabinet sont nommés au lieu d'être élus. Rien ne nous prouve que ce n'est pas un bon système, qui pourrait être très efficace au Canada, monsieur le président.

Quelle est la situation de nos ministres aujourd'hui? Ils doivent réunir trois qualités, toutes trois fondamentales. D'abord, ils doivent être des administrateurs puisqu'ils sont

chefs de département, et en tant que chefs de département, ils doivent savoir administrer. Deuxièmement, ils doivent être des parlementaires et, à ce moment-là, Dieu sait quel temps précieux ils ont à perdre ici, en cette enceinte, surtout quand ils doivent faire face à une opposition essentiellement obstructionniste.

Monsieur le président, les ministres doivent être d'abord des administrateurs. Deuxièmement, ils doivent être des parlementaires, mais rien ne nous dit qu'un bon administrateur est aussi, en conséquence ou en corollaire, un bon parlementaire. Souvent le contraire est démontré; ce sont justement les gens qui parlent le moins, qui n'ont pas d'habileté dans un monde parlementaire, qui deviennent les meilleurs administrateurs.

Or, en vertu de notre système, au Canada, pour être chef de département, pour être administrateur en chef ou celui qui a la direction d'un ministère, il faut aussi être un parlementaire.

Et, troisièmement, la troisième qualité, non moins fondamentale, que doit posséder aussi celui qui est appelé à diriger un département ou un ministère, c'est celle d'être un homme d'élection parce que peu importe ceux qui sont appelés à ces fonctions-là, ils doivent rencontrer l'«électorat», ils doivent se faire élire; à ce moment-là, ils doivent dépenser une quantité énorme d'énergie afin de parvenir au poste pour lequel ils seraient très qualifiés, sans avoir à traverser tous les processus qui constituent, en plusieurs occasions, un obstacle qu'il est difficile de surmonter.

Administrateurs d'une part, parlementaires, hommes d'élections, d'autre part! On a vu des ministres de très haut calibre en cette enceinte, qui auraient pu jouer un rôle extraordinaire, apporter d'immensurables bienfaits dans le service qu'ils voulaient donner à leur pays, à leur patrie, et précisément parce qu'ils n'avaient pas l'habileté parlementaire, ils n'ont pas été en mesure de fournir toutes leurs énergies, consacrer tous leurs talents au développement de notre pays.

C'est pour cette raison qu'il y a lieu d'étudier sérieusement la situation, pour faire en sorte que la réforme majeure dont parlait le député de Trois-Rivières soit étudiée et appliquée dans un avenir rapproché, parce que nous, de la jeune génération, nous sommes très sceptiques sur la qualité, la valeur et l'efficacité de nos institutions.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'on peut apporter certaines réserves au projet de loi qu'on est à étudier; cela prouve qu'il n'y a pas de fanatiques de ce côté-ci de la Chambre, même en siégeant du côté ministériel. Par exemple, je lis ceci à l'article 13:

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre de la Main-d'œuvre visent et comprennent toutes